

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 20 octobre 2021 à 20 heures 00.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

Demande de subvention :
CASTELNAUDARY -
Demande de subvention pour le programme 2022 :
Suivi physico-chimique et biologique du Tréboul

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 13 octobre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

Procuration(s) : Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Jean-François VERONIN-MASSET, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Benoit MERLIN à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Bernard PECH, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

PAR PUBLICATION LE

Excusé(s) : Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Dominique DUBLOIS, Thierry MALLEVILLE, Henri POISSON, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH.

PAR DELEGATION LE

Absent(s) : Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Frédéric JEANJEAN, Gerard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Régine SUURE, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211020-20210182-DE



2021-182

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le traitement des eaux usées de la Ville de Castelnaudary est assuré par deux unités

- la station d'épuration de Molinier (43 700 équivalents habitants en DBO5)
- la station d'épuration d'Estambigou (5 800 équivalents habitants en DBO5)

De plus, la station de la caserne Danjou (1 500 équivalents habitants en DBO5) appartenant au ministère de la défense traite les effluents du 4^{ème} régiment étranger.

L'exploitation de la station d'épuration de Molinier et le rejet des effluents traités dans le Tréboul, inclus dans la masse d'eau Tréboul Fresquel, sont régis par l'arrêté préfectoral de l'Aude n° 2011248-0026 du 15/11/2011, pour la période 2012/2020. Monsieur le Président précise que pour la période suivante, un nouvel arrêté préfectoral est en cours de régularisation.

En application de cet arrêté, il convient de caractériser l'impact des rejets du système d'assainissement de Castelnaudary, sur la qualité de la Masse d'Eau réceptrice (masse d'eau Tréboul Fresquel) et de suivre l'évolution de l'autoépuration du Tréboul, en tenant compte le cas échéant de la renaturation des berges, du lit mineur et du lit moyen du cours d'eau, opérations prévues en concertation avec les syndicats de rivières sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel.

Les campagnes d'analyses associées à ce suivi sont à réaliser en 5 points le long du Tréboul à raison de 6 fois par an pour les paramètres physico chimiques et 1 fois par an à l'étiage pour les indices biologiques, pour l'année 2022.

Monsieur le Président informe que pour la campagne de mesures 2022, l'entreprise Eurofins a été retenue pour un montant de 16 478 euros HT.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau et à tout organisme susceptible d'apporter une aide financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau et à tout organisme susceptible d'apporter une aide financière pour réaliser les campagnes de suivi du milieu 2022.

PRECISE qu'un montant annuel de 16 478 € HT hors actualisation annuelle, sera inscrit sur les budgets assainissement 2022 de la Communauté de Communes, article 2128.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 20 octobre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

Reçu
Le 25/10/2021

2021-10-25

ID : 011-200035855-20211020-20210182-DE

Philippe GREFFIER